



**CONSEIL  
DE  
LA CULTURE**

RÉGIONS DE QUÉBEC  
ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

**Élections générales au Québec**  
**Plateforme électorale du Conseil de la culture**

Septembre 2018

Les campagnes électorales sont des moments privilégiés pour faire valoir les attentes et les besoins de différentes parties prenantes de la société civile. Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches entend y contribuer en présentant les revendications de ses membres.

Acteur régional de premier plan, le Conseil de la culture regroupe les artistes, les organismes et les travailleurs culturels professionnels depuis maintenant 40 ans. Le Conseil parle au nom de 300 membres, représentant plus d'un millier d'artistes et de travailleurs culturels professionnels.

Conscient du rôle de l'État québécois dans l'épanouissement et le rayonnement de la culture, le Conseil interpelle les partis politiques sur leurs visions et leurs aspirations quant à ce secteur stratégique de l'intervention publique; un secteur lourdement affecté par les compressions budgétaires des dernières années.

Le soutien à la création, les conditions de vie et de travail des artistes et des travailleurs culturels, la vitalité des arts et de la culture sur l'ensemble du territoire de même que l'accès à la culture pour les plus jeunes sont des préoccupations légitimes. Le Conseil et ses membres s'attendent à ce qu'elles trouvent écho auprès de ceux et celles qui ambitionnent de diriger le Québec.

## **Investir dans les arts et la culture, un choix de société**

### **Pour une politique culturelle forte et structurante**

En juin dernier, le ministère de la Culture et des Communications publiait officiellement la nouvelle politique culturelle « *Partout, la culture* ». Cette politique, accompagnée d'un plan d'action d'une durée de cinq ans, prévoit des investissements de 600,9 millions de dollars pour la mise en œuvre de 41 mesures. L'élaboration de cette politique a mobilisé le milieu culturel et artistique du Québec pendant plusieurs mois, et les nombreuses mesures qui seront mises en place ont été validées par le milieu. Le gouvernement québécois doit poursuivre la mise en œuvre de cette politique et de son plan d'action en augmentant et en pérennisant les engagements financiers annoncés.

Dans la foulée des travaux réalisés par la coalition *La culture le cœur du Québec*, le Conseil de la culture fait sienne la revendication d'augmenter progressivement la part du financement public en culture vers une cible fixe de 2 % des dépenses publiques d'ici trois ans. Rappelons que la part actuelle est de 1,1 %, une part stable depuis de nombreuses années.

Cette augmentation du budget permettrait entre autres:

- de valoriser la création artistique au même titre que l'on reconnaît l'importance de la recherche et du développement dans les domaines scientifiques et techniques;
- d'améliorer les conditions de vie des artistes et des travailleurs culturels;
- de bonifier les incitatifs fiscaux favorisant la philanthropie culturelle;
- de permettre la réalisation de nouvelles infrastructures culturelles par un meilleur soutien aux immobilisations.

En outre, une telle cible constituerait un engagement clair en vue d'assurer la pérennité et le développement des arts et de la culture, un engagement nécessaire compte tenu du contexte social unique du Québec en Amérique du Nord.

**Reconduire la politique culturelle annoncée le printemps dernier et augmenter la part du financement public en culture vers une cible fixe de 2 % des dépenses publiques d'ici trois ans.**

#### **Pour un soutien adéquat des artistes et des organismes**

Créé dans la foulée de la politique culturelle de 1992, le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir la création, la production et la diffusion artistique. Afin de remplir cette mission, le CALQ doit disposer des moyens nécessaires. Or, dès sa fondation, l'organisme ne s'est pas vu octroyer les ressources financières suffisantes. Même si une augmentation de son financement a été récemment annoncée, le budget du CALQ demeure en deçà des attentes exprimées par le milieu culturel. Les 100 millions de dollars additionnels pour les cinq prochaines années couvrent à peine la moitié des besoins énoncés.

Les ressources financières du CALQ doivent être accrues. En améliorant le soutien aux organismes professionnels et les conditions de pratique, c'est l'accessibilité à la culture qui se trouve favorisée, au bénéfice de toute la société.

**Augmenter les ressources allouées au Conseil des arts et des lettres du Québec pour améliorer le soutien aux organismes professionnels et les conditions de pratiques de la main-d'œuvre culturelle.**

#### **Pour de meilleures conditions de pratique et d'emploi**

La situation socio-économique des artistes, des créateurs et des travailleurs culturels ainsi que la fragilité des organisations remet en cause l'exercice de la profession, notamment dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Des artistes des deux régions renoncent à l'exercice de leur art ou s'exilent à Montréal, où ils ont plus de chances de faire carrière.

Les travailleurs culturels sont deux fois plus nombreux que ceux de l'ensemble des industries québécoises à occuper des emplois à statut précaire. Ils sont trois fois plus nombreux qu'en 1990<sup>1</sup> à occuper plus d'un emploi, ce qui contribue au roulement de personnel, représente une perte des compétences et fragilise à long terme les structures organisationnelles. Comme les autres secteurs d'activités, le secteur culturel doit surmonter les défis du manque de main-d'œuvre et de la rétention du personnel. Dans le contexte où les ressources humaines sont fragilisées et en moindre nombre, il apparaît difficile de mettre en œuvre des activités répondant aux exigences d'excellence artistique des bailleurs de fonds.

---

<sup>1</sup> Coalition «La culture le coeur du Québec», mémoire économique présenté dans la cadre de la consultation prébudgétaire 2018., p.18-19

**Soutenir le développement professionnel des artistes, des artisans et des travailleurs culturels et offrir des conditions de rémunération concurrentielles pour faire face à la pénurie de ressources humaines et aux transformations des pratiques et du milieu de l'emploi.**

### **Pour un développement stable et à long terme**

Mécénat placements culture est une mesure de financement capitale. Le rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, le Rapport Bourgie, publié en 2013, à la suite de l'analyse du programme Mécénat placements culture a conclu à sa pertinence pour soutenir et développer la philanthropie culturelle. Pour le Groupe de travail, le programme doit non seulement être maintenu, mais doit être bonifié pour donner accès plus rapidement aux fonds accumulés et pour en garantir le financement.

En juillet dernier, de façon discrète, de profondes modifications ont été apportées au programme afin d'en réduire significativement la portée. L'accès aux fonds accumulés a été pour l'essentiel supprimé. Le gouvernement a mis fin à la garantie d'appariement existant jusque-là, et certains organismes culturels ont été exclus de l'application du programme. Pour le Conseil de la culture, il s'agit d'une décision qui aura un impact important pour les organismes culturels, notamment les plus petits, si elle est maintenue.

Le Conseil de la culture demande donc le rétablissement des modalités de fonctionnement du programme, soit telles qu'elles étaient jusqu'en juillet dernier. Le Conseil demande également que le gouvernement donne suite au rapport Bourgie en pérennisant le programme — le rapport Bourgie recommandait la mise en place d'un fonds capitalisé de 200 millions de dollars, dont les revenus permettraient de financer le programme à long terme.

Il est nécessaire d'annuler les dernières modifications au programme et de mettre en œuvre une démarche qui vise à pérenniser ce programme en tenant compte de la recommandation du Rapport Bourgie.

**Favoriser la philanthropie culturelle en rétablissant le programme Mécénat placements culture dans sa forme initiale et mettre en place un fonds capitalisé de 200 millions de dollars pour financer le programme à long terme.**

## **Pour le respect de la liberté artistique**

Les récentes controverses autour de deux productions du metteur en scène Robert Lepage ont mis en lumière la fragilité de la liberté de création. Le soutien aux artistes et aux organismes culturels suppose que la liberté artistique soit respectée. Il s'agit d'une valeur fondamentale qui stimule la création, favorise l'innovation et permet l'expression de la diversité.

**Réaffirmer la valeur fondamentale qu'est la liberté artistique et la reconnaître dans l'ensemble des mesures de soutien aux créateurs.**

## **Pour favoriser les liens entre la culture et l'éducation**

La politique culturelle a pour objectif d'accentuer la relation entre la culture et l'éducation. De façon concrète, il faut réitérer l'importance auprès du milieu scolaire de poursuivre les sorties culturelles. Il s'agit d'une urgence d'autant plus grande que la récente directive du ministre de l'Éducation sur l'interdiction de charger des frais aux parents laisse présager une année plutôt difficile pour les organismes culturels.

Même si des sommes additionnelles ont été annoncées par le ministère de l'Éducation pour les sorties éducatives, ce n'est que le 30 août dernier que les commissions scolaires ont été avisées. D'ici à ce que l'information soit acheminée aux enseignants, il y a fort à parier que certaines sorties seront annulées.

Il faut rappeler que la place réservée à l'apprentissage de la culture québécoise dans notre système d'éducation est insuffisante, et cette lacune est régulièrement soulignée. Il s'agit d'un défi stratégique à relever, dont dépend en bonne partie le futur de la culture au Québec.

**Prendre les mesures nécessaires pour contrer les effets de la directive du ministre de l'Éducation concernant les frais chargés aux parents et contribuant à restreindre les sorties culturelles.**

## **Pour s'approprier le numérique — un outil au service de la culture**

La révolution numérique s'accompagne d'une ouverture des marchés sans précédent qui entraîne des bouleversements majeurs aux règles de la concurrence et à la protection des droits d'auteurs. Des mesures strictes doivent être envisagées notamment l'obligation pour les plateformes numériques internationales de percevoir la TPS au profit du Trésor québécois.

La révolution numérique offre en même temps de nouvelles possibilités de création, de diffusion et de mise en marché de l'art et de la culture. Toutefois, comme beaucoup trop d'acteurs culturels sont dépourvus quant au numérique, de nombreuses occasions de création et de diffusion sont inexploitées. Le Conseil de la culture rappelle l'importance de mettre en œuvre de multiples initiatives afin d'accompagner l'ensemble du secteur culturel et artistique dans son appropriation du numérique. Le gouvernement doit offrir des ressources financières non seulement pour soutenir ces initiatives, mais également pour l'achat d'équipements et la mise à jour d'outils numériques.

**La littératie, la découvrabilité et la formation sont des enjeux décisifs. L'État québécois doit soutenir la diffusion et le rayonnement des contenus culturels québécois au moyen des technologies numériques.**

## **La culture pour le développement des territoires**

### **Ententes de développement culturel**

Les ententes de développement culturel sont des mécanismes stratégiques pour le développement culturel des régions. Elles encouragent les municipalités à s'engager financièrement dans le soutien de la culture.

Le prochain gouvernement doit poursuivre le soutien au développement culturel dans toutes les régions du Québec. À cette fin, il faut qu'il renforce ses liens avec les pouvoirs locaux et les dote de façon significative. Il doit lancer un signal clair quant à la vision à long terme du développement culturel régional, en incitant le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil des arts et des lettres du Québec à conclure des ententes pluriannuelles dont les modalités de mise en œuvre sont assouplies pour tenir compte de la diversité régionale.

**Augmenter le soutien au développement des arts et de la culture dans toutes les régions du Québec par la conclusion d'ententes de développement culturel.**

### **Protection et mise en valeur du patrimoine**

La Loi sur le patrimoine doit bénéficier d'un véritable plan de développement. L'adoption de la Loi était une excellente nouvelle, le gouvernement donnant ainsi suite à une demande pressante des acteurs œuvrant à la protection et à la mise en valeur du patrimoine québécois. Dans la pratique, l'inscription d'un bien patrimonial à la protection de la Loi n'a pas eu les effets escomptés, faute de ressources suffisantes pour sa mise en œuvre. Des orientations concrètes et des actions précises doivent accompagner cette loi. Les MRC et les organismes régionaux devraient bénéficier de moyens suffisants et de personnel qualifié pour assurer la conservation, la protection et la diffusion de tous les patrimoines.

En ce sens, l'urgence que revêtent la protection, la conservation et la diffusion du patrimoine religieux est une problématique capitale. Le patrimoine religieux représente une part importante de l'identité québécoise. Le Conseil de la culture demande une stratégie globale, basée sur la résolution de problèmes urgents, en ce qui a trait au patrimoine religieux. Une stratégie accompagnée de fonds correspondants devrait être définie, annoncée et mise en œuvre, afin de répondre à ce défi qui touche nos villes et nos régions.

**Accompagner la Loi sur le patrimoine d'un véritable plan de développement et développer une stratégie forte basée sur la résolution de problèmes urgents, notamment en ce qui a trait au patrimoine religieux. Une stratégie accompagnée de fonds correspondants devrait être définie, annoncée et mise en œuvre afin de répondre à ce défi qui touche nos villes et nos régions.**

### **Fonds régionaux pour la culture**

Dans le cadre de sa politique de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement a supprimé une bonne partie des leviers et des relais dont il disposait en région. Cette centralisation effective a directement affecté les soutiens apportés à la culture, à Québec et en région. La disparition des CLD et des CRÉ a signifié pour le milieu culturel la perte de divers types de soutien. Au total, on estime que les deux régions desservies par le Conseil ont perdu, en 2015, près d'un million de dollars d'argent culturel, auxquels se greffent des formes de soutien non remplacées.

Bien que la politique culturelle s'intéresse à l'enjeu territorial par une orientation qui prend en compte la diversité des régions et prône l'équité dans les interventions, les mesures qui y sont associées laissent peu de place aux initiatives locales. L'action passe par des programmes dont la gestion est assumée par des ministères et des organismes publics de portée nationale. Les régions n'ont pas retrouvé les leviers financiers leur permettant d'affirmer, par différents projets, leur identité culturelle.

Bien que les Fonds d'appui au rayonnement des régions, dont la gestion est confiée au ministère des Affaires municipales et aux préfets des municipalités régionales de comté, puissent soutenir l'action régionale en culture, ils demeurent des outils complexes et peu enclins à accueillir des initiatives des acteurs culturels. Dans la région de la Capitale-Nationale, où les sommes ont été réparties entre la ville et chacune des MRC, le soutien d'initiatives à portée régionale est pour ainsi dire impossible.

**Redonner aux régions les outils de financement leur permettant de soutenir des projets de développement culturel de portée régionale.**

### **Québec capitale et capitale culturelle**

Capitale nationale du Québec, la ville de Québec, ville de littérature UNESCO, possède une vitalité culturelle toute particulière. Des institutions importantes, telles que le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée de la civilisation, le Grand Théâtre, l'Orchestre symphonique de Québec, l'Opéra de Québec, le Trident et bientôt le Diamant, y côtoient de nombreux organismes et artistes professionnels. Ces institutions, ces organismes et ces créateurs contribuent tous au rayonnement de la Capitale.

Toutefois, toute cette communauté doit déployer des trésors d'imagination pour fonctionner et se développer en raison d'un financement public qui stagne depuis plusieurs années. Le Conseil de la culture est fermement convaincu d'une nécessaire reconnaissance de l'importance des arts et de la culture pour que la capitale du Québec puisse assumer pleinement sa responsabilité à l'égard du rayonnement de la francophonie en Amérique.

Le gouvernement devrait soutenir la spécificité culturelle de sa capitale en la dotant d'un fonds destiné aux grandes institutions culturelles et aux différents organismes de pratique professionnelle qui contribuent à son rayonnement.

**Reconnaître dans les différents programmes de financement le rôle particulier des organismes et des artistes professionnels qui œuvrent dans la capitale nationale et qui participent à son rayonnement**

## **Les conseils de la culture**

Les conseils de la culture doivent obtenir le financement adéquat et les ressources humaines suffisantes afin de poursuivre leur rôle unique. Acteurs de premier plan dans le développement culturel de toutes les régions, ils sont des partenaires de choix dans le déploiement de la politique culturelle.

Favorisant l'accompagnement, la concertation et la mobilisation des acteurs culturels et des institutions, les conseils de la culture contribuent depuis quarante ans au dynamisme culturel régional. Ils sont des pôles d'intervention et des centres de savoir-faire étroitement adaptés aux réalités régionales en concertant les artistes et en leur offrant des services leur permettant les conditions d'exercice de la profession culturelle.

Il faut également souligner les efforts considérables déployés par les conseils de la culture, en partenariat avec Emploi-Québec, pour une offre de formation continue destinée au secteur culturel et artistique sur l'ensemble du territoire québécois.

## **Dossiers régionaux et mutualisation**

Depuis quelques années, le milieu culturel est invité à mettre en commun les ressources et les expertises à travers des projets de mutualisation. Toutefois, bien que valorisés par les organismes de financement, peu de programmes accueillent ces projets et permettent de les soutenir au fonctionnement. Dans la région de la Capitale-Nationale, deux projets de mutualisation méritent une attention particulière:

- **La Remise culturelle — ressource**

La Remise culturelle - Ressourcerie est un projet de gestion de matériel réutilisable au bénéfice des productions du milieu culturel et artistique des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Le projet vise à répondre aux défis que posent l'approvisionnement et la gestion du matériel résiduel et des équipements pour les acteurs du milieu. En répondant à cette problématique, la Remise culturelle permettrait aux donateurs de disposer de leurs indésirables de manière écoresponsable.

Présentement, il n'existe aucun programme et encore moins d'outils financiers adéquats pour faire vivre ce projet de mutualisation. Le Conseil demande au prochain gouvernement de s'engager à soutenir ce projet unique et nouveau au Québec, et ce, de façon pérenne.



- **La Maison pour la danse**

Bien que la Maison pour la danse soit accessible aux artistes depuis février 2017, et malgré que les subventionneurs publics y aient été sensibilisés, aucun soutien suffisant n'a encore été octroyé à cet organisme pour assurer correctement son fonctionnement de base.

Il s'agit pourtant d'une nouvelle infrastructure majeure et indispensable aux artistes, la seule du genre dans le pôle important que représente la ville de Québec et pour tout l'est de la province. À court terme, cela compromet la base de la prestation de services de la Maison pour la danse et conséquemment, sa pérennité.

**Soutenir efficacement les deux projets régionaux de mutualisation que sont La Remise culturelle  
— Ressourcerie et la Maison pour la danse**